

**Le Président de l'Université,**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L 952-6-1 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 9 à 9-3 ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte de l'Université de Lille du 7 février 2019 statuant sur la composition nominative des comités de sélection ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi de maître de conférences n° **01 MCF 0098** est fixée comme suit :

- **Composante d'affection :** Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales - FSJPS
- **Laboratoire d'affectation :** CRDP – EA 4487
- **Profil :** Droit privé – sciences criminelles / Droit extra patrimonial
- **Présidente du comité de sélection :** Edith BLARY-CLEMENT
- **Vice-présidente du comité de sélection :** Frédérique LEDOUJET-THOMAS

MEMBRES EXTERIEURS				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
PICHARD	Marc	01	Univ. Paris Nanterre	PR
VASSAUX	Joëlle	01	Univ. Artois	PR
DUBAELE	Thierry	01	Univ. Polytechnique Hauts de France	MCF
LEBLOND	Nicolas	01	Univ. Polytechnique Hauts de France	MCF
VASSEUR-LAMBRY	Fanny	01	Univ. Artois	MCF

MEMBRES INTERNES				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
AUTEM	Delphine	01	Univ. Lille	PR
BLARY-CLEMENT	Edith	01	Univ. Lille	PR
VAUVILLE	Frédéric	01	Univ. Lille	PR
DESNOYER	Christine	01	Univ. Lille	MCF
LE DOUJET-THOMAS	Frédérique	01	Univ. Lille	MCF

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 21 février 2019

**Le Président,**



**Jean-Christophe CAMART**